

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 838

22 mars 2016

### SOMMAIRE

ALMA FS Sàrl .....	40224	Mieti S.A. ....	40180
AM HAUS Agence Immobilière S.à r.l. ....	40224	Mobile2Web (US) S.A. ....	40180
Aro Consult S.à r.l. ....	40224	Oceana Hold Co. II S.à r.l. ....	40178
Atlant Berry Investments Holding S.à r.l. ...	40195	Olivant Investments Switzerland S.A. ....	40179
Bem Servir S.à r.l. ....	40224	On Time Investments S.à r.l. ....	40179
Calisto Invest S.A. ....	40213	Oracle Holding S.à r.l. ....	40179
Canopo .....	40215	Panthelux S.à r.l. ....	40178
Carring Finance S.A. ....	40217	Peiperita S.A. ....	40178
Centauro Management S.A. ....	40219	Pfizer PFE Germany Holding 2 S.à r.l. ....	40178
Chopin International S.à.r.l. ....	40202	SL Holdings S.à r.l. ....	40182
Clesa S.A. ....	40221	Soft S.A. ....	40180
CMSC Investment S.à r.l. ....	40222	TA EU Luxembourg VI S.à r.l. ....	40182
Colufa .....	40204	Teads .....	40182
Company Formation & Management Services S.à r.l. ....	40206	The Grund Club (Luxembourg) a.s.b.l. ....	40182
Concept Schengen S.à r.l. ....	40207	Vermillion Aviation Finance S.à r.l. ....	40184
Constellation Software Luxembourg .....	40210	Vespa A S.C.A. ....	40187
Corolux S.à.r.l. ....	40223	YAO Investments S.à r.l. ....	40190
CrossStreet s.à r.l. ....	40212	Zyxwa S.A. ....	40191
Dewaele Family Corporation en abrégé DFC S.à r.l. ....	40199		

**Panthelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 251.294,50.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 188.460.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 7 janvier 2016, que Robert Allen Piconi, associé de la Société, a transféré 11'458 parts sociales de catégorie B1 ainsi que 11'458 parts sociales de catégorie B2 de la Société à CAREY TRUSTEES LIMITED, également associé de la Société.

Eddy Perrier  
*Gérant*

Référence de publication: 2016052396/13.

(160011129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Peiperita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 58.536.

*Extrait des résolutions prises en date du 04 Janvier 2016*

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Monsieur Angelo Saracino, né le 2 Mai 1983 à Crotone, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 Janvier 2016.

PEIPERITA S.A.  
Société anonyme

Référence de publication: 2016052403/15.

(160011043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Pfizer PFE Germany Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 194.646.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 28 décembre 2015, de nommer en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 28 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Christophe Plantegenet, né le 16 octobre 1970 à Wassy, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Avec le pouvoir de signature suivant:

«Pouvoir de signature individuel pour toute question relative aux ressources humaines sans limitations de montant, et signature individuelle dans tous les autres domaines pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000.00.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052408/18.

(160010903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Oceana Hold Co. II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 158.290.

Par résolutions signées en date du 11 janvier 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Démission du gérant de catégorie B suivant avec effet au 15 décembre 2015:

Angeliki Alafi

2) Nomination du nouveau gérant de catégorie B suivant avec effet au 16 décembre 2015 et pour une durée illimitée:

Anne Boelkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016052358/17.

(160010665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Olivant Investments Switzerland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.492.

---

L'actionnaire unique a accepté le 6 janvier 2016 les démissions de Mr Hille-Paul Schut de son mandat d'administrateur de classe A de Mr Harald Thul et Madame Catherine Trapani de leur mandat d'administrateur de classe B avec effet au 31 décembre 2015. Il a nommé Madame Cécile Gadisseur administrateur de classe A et Monsieur Mirko Fischer et Madame Paulina Denis en tant qu'administrateurs de classe B avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une période de 6 ans. Les administrateurs ainsi nommés ont pour adresse professionnelle le 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

En date du 6 janvier 2016, le conseil d'administration a transféré le siège social de la société au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052360/16.

(160010659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**On Time Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.662.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 5 novembre 2015:

1. que la démission de Mme Charlotte Lahaije-Hultman en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 5 novembre 2015;

2. que la démission de Mme Gulcin Tekes en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 5 novembre 2015;

3. que M. Andreas Blomqvist, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe B avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2016052361/16.

(160010993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Oracle Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.054.

---

*Extrait des résolutions écrites des Associés en date du 11 décembre 2015*

En date du 11 décembre 2015, l'Associé unique de la société Oracle Holding S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Stefan Wagner de son poste de gérant.

2. L' Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Carlo Heck, né le 5 August 1976 à Hamburg (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052363/16.

(160010819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Mieti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 58.008.

—  
*Extrait des résolutions prises en date du 04 Janvier 2016*

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Monsieur Angelo Saracino, né le 2 Mai 1983 à Crotone, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 Janvier 2016.

MIETI S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016052314/15.

(160011000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Mobile2Web (US) S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 98.260.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 janvier 2016 au siège de la société*

L'assemblée générale a accepté la démission des personnes suivantes:

- M. Franciscus Nabuurs, Administrateur de catégorie A, né le 16 août 1958 à Wanroij (Pays-Bas) et demeurant à Edifici Millenium, 100 AD EL Tarter, Canillo, Andorre;

- M. Hendrikus Coolen, Administrateur de catégorie A, né le 25 décembre 1963 à Cuyk (Pays-Bas) et demeurant à Rhode 30, B-2360 Oud Turnhout, Belgique;

- M. Petrus van Elferen, Administrateur de catégorie B, né le 22 December 1958 à Nijmegen (Pays-Bas) et demeurant à Hogewaldstraat 12, 6641 KE Beuningen, Pays-Bas.

L'assemblée générale a décidé de nommer en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2021 la personne suivante:

- Monsieur Antonius J.J.M. Jans, né le 28 mars 1957 à Overasselt (Pays-Bas) et demeurant à NL-6613 AE Balgoij, 22 Hoeveweg.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2016052318/21.

(160011294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Soft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 98.239.

—  
L'an deux mil quinze, le seize décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à anonyme de droit du Grand-Duché de Luxembourg Soft S.A. avec siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 98239 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 176 du 12 février 2004 (la "Société") modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2129 du 15 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anastasia Tylinski, employée, demeurant professionnellement à L - 3372 Leudelange, 15 rue Léon Laval,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anastasia Tylinski, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;  
2. Transfert du siège social de la Société à L - 3372 Leudelange, 15 rue Léon Laval et modification en conséquence de l'article 2<sup>e</sup> § 1 des statuts de la Société.

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur<sup>44</sup> par les comparants et le notaire instrumentant aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, à L - 3372 Leudelange, 15 rue Léon Laval.

A la suite de la résolution qui précède, l'article 2<sup>e</sup> §1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

**Version française**

**Art. 5. §1.** "Le siège social est établi dans la commune de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par décision du conseil d'administration."

**Version anglaise**

**Art. 5. §1.** "The registered office is located in the municipality of Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

*Pouvoir*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de rectification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anastasia Tylinski, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 21 décembre 2015. 1LAC/2015/40953. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé):* Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005095/72.

(160002819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**SL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 197.764.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 janvier 2016.  
Référence de publication: 2016005087/10.  
(160002810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

---

**TA EU Luxembourg VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 182.121.

Les statuts coordonnés au 11/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 07 janvier 2016.  
Me Cosita Delvaux  
*Notaire*  
Référence de publication: 2016005152/12.  
(160003610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

---

**Teads, Société Anonyme.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 5, rue la Boucherie.  
R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 janvier 2016.  
Référence de publication: 2016005157/10.  
(160002915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

---

**The Grund Club (Luxembourg) a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 689, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg F 10.646.

## STATUTS

Entre

1. Monsieur Anthony BRAESCH, Avocat à la Cour, né le 18 octobre 1972 à Strasbourg (France), de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 48 rue Cents à L-1319 Luxembourg; et
2. Monsieur Rui DA COSTA, Comptable, né le 2 mai 1974 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 1 rue des Glacis à L-1628 Luxembourg; et
3. Madame Solveig Mary Lis HARPER, gestionnaire de projets, née le 17 novembre 1973 à Saeby (Danemark), de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 111 route d'Arlon à L-8009 Strassen; et
4. Monsieur Andre Litchfield HA Y WARD, pensionné, né le 7 mai 1948 à Liverpool (Royaume Uni), de nationalité anglaise, demeurant au 113 rue Laurent Ménager à L-2143 Luxembourg; et
5. Monsieur Ulrich Klaus SORGER, professeur, né le 28 novembre 1965 à Freiburg/Breisgau, de nationalité autrichienne, demeurant au 164a avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg.

Il est constitué une association sans but lucratif conformément à la loi et suivant statuts arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination de The Grund Club (Luxembourg) a.s.b.l. Son siège est fixé dans la commune de Luxembourg.

**Art. 2.** L'association a pour but de promouvoir et soutenir les musiciens du Luxembourg et de la région limitrophe au niveau de leurs créations artistiques leurs spectacles et enregistrements. L'association a aussi pour objet de tenir une base de données consultable dans le respect des lois en la matière ainsi que de donner des conseils gratuits aux auteurs et compositeurs.

Dans la poursuite de sa mission, l'association se propose de coopérer avec les institutions privées ou publiques, locales et nationales, régionales et interrégionales, dédiées à des objectifs similaires. L'association serait autorisée de fonctionner en réseau avec des structures analogues à l'étranger.

L'association est neutre sur le plan idéologique, politique et confessionnel.

**Art. 3.** L'association se compose de 3 membres minimum.

Peuvent devenir membres de l'Association toutes les personnes ou associations intéressées par son objet social et ayant réglé la cotisation annuelle, et qui ont été approuvées par décision de l'assemblée générale.

Tout membre est libre de se retirer de l'association en notifiant sa démission aux administrateurs par lettre simple.

Est réputé démissionnaire le membre, qui dans un délai d'un an ne paye pas la cotisation lui incombant.

Un associé ne peut être exclu que par une décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix et uniquement pour des actes fautifs et dommageables à l'égard de l'association. L'exclusion est notifiée à l'intéressé par lettre recommandée à la poste.

Un membre démissionnaire ou exclu ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations et n'a aucun droit sur les fonds de l'association.

**Art. 4.** La cotisation annuelle due par les membres est fixée annuellement sur proposition du Conseil d'Administration, par l'assemblée générale. Le montant minimum de la cotisation est fixé à 50 euros et le montant maximum à 150 euros.

**Art. 5.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres de l'association.

L'assemblée est convoquée par les administrateurs une fois par an au moins et lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

Tous les membres doivent être convoqués aux assemblées générales soit par courriel, lettre simple ou par voie de presse, au moins 15 jours avant la date fixée. L'ordre du jour est annexé à la convocation. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Il est loisible aux membres de se faire représenter aux assemblées par une personne de leur choix, membre ou non. Le pouvoir de représentation doit être documenté par une procuration. Chaque membre ne peut disposer que d'une seule procuration d'un autre membre pour participer au vote.

Tous les membres ont un droit de vote égal et les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Ne dispose du droit de vote que le membre ayant réglé la cotisation due et ayant adhéré à l'Association depuis au moins 3 mois.

Les décisions de l'assemblée générale sont actées dans un procès-verbal. Tout membre reçoit une copie via courriel et tout tiers intéressé qui en fait la demande en précisant son adresse électronique en recevra une copie via courriel.

**Art. 6.** La délibération de l'assemblée est nécessaire pour la modification des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des comptes et budgets, la dissolution de l'Association et l'admission de nouveaux membres.

L'assemblée générale entend les rapports du président, du secrétaire, du trésorier et des réviseurs.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, fixe le montant de cotisations, délibère sur les questions à l'ordre du jour.

Elle ne peut valablement délibérer sur les modifications de statuts que si l'objet de la modification est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si le quorum des deux tiers n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée qui elle pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil, le tout sans préjudice quant à la loi lorsque la modification concerne l'objet en vue duquel l'association a été constituée.

Toute modification des statuts votée en assemblée générale doit être publiée dans le mois de sa date au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**Art. 7.** La liste des membres prévue à l'article 10 de la loi sur les associations doit être déposée au registre de commerce et des sociétés. Elle doit être complétée, chaque année, par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres au plus tard le 1<sup>er</sup> mars.

**Art. 8.** Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer la seule gestion journalière à l'un de ses membres ou à un tiers.

Le conseil d'administration est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Le conseil d'administration est composé de 4 membres au moins et de 5 membres au plus.

Est non éligible au conseil d'administration toute personne liée à l'association par un contrat de travail.

Les administrateurs sont élus pour la durée de 2 ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou lorsque deux administrateurs au moins le demandent. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. En cas de parité des voix, celle du président sera prépondérante.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. La participation d'un administrateur à une réunion du conseil par ces modes de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion.

Tous les membres du conseil d'administration sont convoqués aux réunions avec un ordre du jour. Chaque membre a le droit de réclamer qu'un point soit porté à l'ordre du jour. Chaque membre participe aux débats, peut se renseigner et réclamer la remise de copies de documents discutés. Tout administrateur peut obtenir une copie digitale des procès-verbaux dressés, sur simple demande via courriel ou courrier postal adressé au siège de l'association.

**Art. 10.** Le conseil d'administration élit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du président ou du vice-président et d'un administrateur en fonction, et dans le cadre de la gestion journalière, par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée.

**Art. 11.** Le président dirige les travaux du conseil d'administration et assure le fonctionnement de l'Association. Le vice-président assiste le président dans ses tâches et le remplace en cas de besoin.

Le secrétaire est responsable notamment de l'envoi des diverses convocations et de la rédaction des procès-verbaux des séances du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le trésorier tient les comptes de l'association. Il délègue au responsable de la comptabilité tout pouvoir pour assurer la tenue d'une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations tant en recettes qu'en dépenses.

**Art. 12.** Les recettes de l'association se composent des cotisations des membres, des dons et legs autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928, de subventions ainsi que des recettes des manifestations et activités diverses organisées par elle, cette énumération étant indicative et non pas exhaustive.

**Art. 13.** La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée. En cas de liquidation volontaire le conseil d'administration exercera la fonction de liquidateur.

En cas de dissolution l'actif net sera affecté, après liquidation du passif, à une fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue prévue à l'article 2 des statuts.

**Art. 14.** La loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, est applicable pour tout cas non prévu par les présents statuts.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2016005160/113.

(160003612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Vermillion Aviation Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.853.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

**THERE APPEARED**

Vermillion Aviation Holdings Limited, a private company limited by shares, governed by the laws of Hong Kong, whose registered office is at 30<sup>th</sup> Floor, Jardine House, one Connaught Place, Central, Hong Kong and registered with the Companies Registry of Hong Kong under the number 2162059 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, delivered to him.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The appearing party, represented as stated above, is currently the sole shareholder of Vermillion Aviation Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191853 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Jean

Seckler, notary residing in Junglinster, dated 4 November 2014, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 4 December 2014, number 3710, page 178059 and have been amended for the last time on 8 December 2015 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, not yet published in the Mémorial.

II. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") ("Article 200-2") provides that the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the company, and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

III. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

(a) To increase the share capital of the Company by an amount of forty-five thousand six hundred twenty-five US Dollars (USD 45,625.-) so as to bring it from its current amount of two million nine hundred sixteen thousand eighty-three US Dollars (USD 2,916,083.-) to two million nine hundred sixty-one thousand seven hundred and eight US Dollars (USD 2,961,708.-) by creating and issuing forty-five thousand six hundred twenty-five (45,625) new shares to be fully subscribed and paid up by its Sole Shareholder through a contribution in cash for an aggregate amount of forty-five thousand six hundred twenty-five US Dollars (USD 45,625.-);

(b) To amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution;

(c) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole existing shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 before the Notary:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty-five thousand six hundred twenty-five US Dollars (USD 45,625.-) so as to bring it from its current amount of two million nine hundred sixteen thousand eighty-three US Dollars (USD 2,916,083.-) to two million nine hundred sixty-one thousand seven hundred and eight US Dollars (USD 2,961,708.-) by creating and issuing forty-five thousand six hundred twenty-five (45,625) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and features as those attached to the existing shares (the "New Shares").

#### *Subscription and payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in for the New Shares a total amount of forty-five thousand six hundred twenty-five US Dollars (USD 45,625.-) by a contribution in cash of an aggregate amount of forty-five thousand six hundred twenty-five US Dollars (USD 45,625.-) (the "Contribution").

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is two million nine hundred sixty-one thousand seven hundred and eight US Dollars (USD 2,961,708.-) divided into two million nine hundred sixty-one thousand seven hundred and eight (2,961,708) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,450.-.

The contribution is valued at EUR 41,608.90-.

The present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the Notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the Notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Vermillion Aviation Holdings Limited, société à responsabilité limitée, soumise aux lois de Hong Kong, ayant son siège social au 30<sup>th</sup> Floor, Jardine House, one Connaught Place, Central, Hong Kong et immatriculée auprès du registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 2162059 (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privée, lui délivrée,

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

1. Laquelle partie comparante est l'associé unique de Vermillion Aviation Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191853, constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 4 novembre 2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 4 décembre 2014, numéro 3710, page 178059, et ont été modifiés pour la dernière fois le 8 décembre 2015 par un acte du notaire Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, pas encore publié au Mémorial.

2. L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915") ("Article 200-2") prévoit que l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

3. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

(a) Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-cinq mille six cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45,625,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions neuf cent seize mille quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2,916,083,-) à deux millions neuf cent soixante et un mille sept cent huit Dollars des Etats-Unis (USD 2,961,708,-) par l'émission de quarante-cinq mille six cent vingt-cinq (45,625) nouvelles parts sociales émises et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille six cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45,625,-)

(b) Modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution précédente,

(c) Divers.

4. L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, requiert le Notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 pardevant notaire:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-cinq mille six cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45'625,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions neuf cent seize mille quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2'916'083,-) à un montant de deux millions neuf cent soixante et un mille sept cent huit Dollars des Etats-Unis (USD 2'961'708,-) par l'émission de quarante-cinq mille six cent vingt-cinq (45'625) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) et ayant les mêmes caractéristiques et droits tels que définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales").

#### *Souscription et libération*

L'Associé Unique déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de quarante-cinq mille six cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45'625,-) par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille six cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45'625,-) (l'"Apport")

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été apportée au notaire soussigné.

#### *Seconde résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:

Le capital social est fixé à deux millions neuf cent soixante et un mille sept cent huit Dollars des Etats-Unis (USD 2'961'708,-) représenté par deux millions neuf cent soixante et un mille sept cent huit (2'961'708) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément".

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ 1.450,- EUR.

L'apport a été évalué à 41.608,90- EUR

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présents.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/12024. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016005177/138.

(160003710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

---

**Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

---

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 30 novembre 2015.

Les résolutions, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédit pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT HUIT EUROS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 177.108,72) composé de deux millions trois cent soixante mille deux cent soixante-trois (2.360.263) actions d'investisseur de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), de deux millions sept cent cinquante-huit mille sept cent soixante-treize (2.758.773) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), d'un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante et une (1.594.761) actions d'investisseur de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), de sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'»), de deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante et une (2.692.851) actions d'investisseur de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), de cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D'»), de deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseur de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), de trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'»), de un million huit cent vingt mille sept cent quinze (1.820.715) actions d'investisseur de classe G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe G»), de deux mille cent six (2.106) actions spécifiques d'investisseur de classe G' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques d'Investisseur de Classe G'»), et de quatre millions (4.000.000) d'actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»).

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'investisseur ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01)

chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 7 février 2013 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 30 novembre 2015 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de DEUX MILLE SOIXANTE-NEUF EUROS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 2.069,72) en vue de le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT HUIT EUROS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 177.108,72) à CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (EUR 179.178,44) par la création de:

- SOIXANTE-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SIX (68.766) Actions d'Investisseur de Classe A nouvelles, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT TRENTE-HUIT EUROS ET TRENTE-QUATRE CENTS (EUR 175.638,34) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

- SIX CENT NEUF (609) Actions d'Investisseur de Classe D nouvelles, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de MILLE CINQ CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (EUR 1.558,91) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

- CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (137.597) Actions d'Investisseur de Classe G nouvelles, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT TRENTE-SIX EUROS ET TROIS CENTS (EUR 351.436,03) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

IV.- Que le Gérant a accepté la souscription des actions nouvelles par:

*Actions d'Investisseur de Classe A*

SUBSCRIPTEUR	SOUSCRIPTION	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	ACTIONS DE CLASSE A
GAREFIN S.À R.L. ....	35 839 €	139.77 €	35 699.23 €	13 977
SULA INVESTMENTS LIMITED .....	71 677 €	279.54 €	71 397.46 €	27 954
AMS INDUSTRIES S.A.S. ....	47 785 €	186.36 €	47 598.64 €	18 636
PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS S.À R.L. ....	4 778. €	18.63 €	4 759.37 €	1 863
FLINVEST S.A.S. ....	4 778. €	18.63 €	4 759.37 €	1 863
V.D.L. & CO S.À R.L. ....	1 911. €	7.45 €	1 903.55 €	745
D. AKNIN .....	1 195. €	4.66 €	1 190.34 €	466
F. BRUNET .....	1 195. €	4.66 €	1 190.34 €	466
DUCLLOT S.A.S. ....	7 168. €	27.96 €	7 140.04 €	2 796
TOTAL .....	176 326.€	687.66€	175 638.34€	68 766

*Actions d'Investisseur de Classe D*

SOUSCRIPTEUR	SOUSCRIPTION	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	ACTIONS de CLASSE D
GAREFIN S.À R.L. ....	318.0000 €	1.24 €	316.76 €	124
SULA INVESTMENTS LIMITED .....	636.0000 €	2.48 €	633.52 €	248
AMS INDUSTRIES S.A.S. ....	424.0000 €	1.65 €	422.35 €	165
PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS S.À R.L. ....	42.0000 €	0.16 €	41.84 €	16
FLINVEST S.A.S. ....	42.0000 €	0.16 €	41.84 €	16
V.D.L. & CO S.À R.L. ....	17.0000 €	0.07 €	16.93 €	7
D. AKNIN .....	11.0000 €	0.04 €	10.96 €	4
F. BRUNET .....	11.0000 €	0.04 €	10.96 €	4
DUCLLOT S.A.S. ....	64.0000 €	0.25 €	63.75 €	25
TOTAL .....	1 565.00€	6.09€	1 558.91€	609

*Actions d'Investisseur de Classe G*

SOUSCRIPTEUR	SOUSCRIPTION	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	ACTIONS DE CLASSE G
GAREFIN S.À R.L. ....	71 710 €	279.67 €	71 430.33 €	27 967
SULA INVESTMENTS LIMITED .....	143 420 €	559.34 €	142 860.66 €	55 934
AMS INDUSTRIES S.A.S. ....	95 613 €	372.89 €	95 240.11 €	37 289
PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS S.À R.L. ....	9 561 €	37.29 €	9 523.71 €	3 729
FLINVEST S.A.S. ....	9 561 €	37.29 €	9 523.71 €	3 729
V.D.L. & CO S.À R.L. ....	3 825 €	14.92 €	3 810.08 €	1 492
D. AKNIN .....	2 390 €	9.32 €	2 380.68 €	932
F. BRUNET .....	2 390 €	9.32 €	2 380.68 €	932
DUCLOT S.A.S. ....	14 342 €	55.93 €	14 286.07 €	5 593
TOTAL .....	352 812€	1 375.97€	351 436.03€	137 597
TOTAL	530 703.00€	2 069.72€	528 633.28€	206 972

GAREFIN, SULA INVESTMENTS LIMITED, AMS INDUSTRIES S.A.S., PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS S.à r.l., FLINVEST S.A.S., V.D.L. & CO S. à r.l., Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, et DUCLOT S.A.S. sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les SOIXANTE-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SIX (68.766) Actions d'Investisseur de Classe A nouvelles, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT TRENTE-HUIT EUROS ET TRENTE-QUATRE CENTS (EUR 175.638,34), les SIX CENT NEUF (609) Actions d'Investisseur de Classe D nouvelles, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de MILLE CINQ CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (EUR 1.558,91) et les CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (137.597) Actions d'Investisseur de Classe G nouvelles, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT TRENTE-SIX EUROS ET TROIS CENTS (EUR 351.436,03) ont été souscrites par les souscripteurs désignés dans les tableaux ci-dessus, et libérées intégralement en numéraire par des versements sur un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme totale de CINQ CENT TRENTE MILLE SEPT CENT TROIS EUROS (EUR 530.703,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

Du montant total de CINQ CENT TRENTE MILLE SEPT CENT TROIS EUROS (EUR 530.703,-), un montant de DEUX MILLE SOIXANTE-NEUF EUROS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 2.069,72) est alloué au capital social et le montant de CINQ CENT VINGT-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-TROIS EUROS ET VINGT-HUIT CENTS (EUR 528.633,28) est alloué au compte des primes d'émission.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

### Version Française

#### « Art. 3. Capital social - Actions.

##### 3.1 Capital social

[...]

Le capital souscrit est fixé à CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (EUR 179.178,44) composé de deux millions quatre cent vingt-neuf mille vingt-neuf (2.429.029) actions d'investisseur de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), de deux millions sept cent cinquante-huit mille sept cent soixante-treize (2.758.773) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), d'un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante et une (1.594.761) actions d'investisseur de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), de sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'»), de deux millions six cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante (2.693.460) actions d'investisseur de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), de cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D'»), de deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseur de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les

«Actions d'Investisseur de Classe E»), de trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'»), de un million neuf cent cinquante-huit mille trois cent douze (1.958.312) actions d'investisseur de classe G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions d'Investisseur de Classe G»), de deux mille cent six (2.106) actions spécifiques d'investisseur de classe G' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions Spécifiques d'Investisseur de Classe G'»), et de quatre millions (4.000.000) d'actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»).

### Version Anglaise

#### 3.1. Share Capital.

[...]

The subscribed capital is set at ONE HUNDRED SEVENTY-NINE THOUSAND ONE HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT EURO AND FORTYFOUR CENTS (EUR 179.178,44) consisting of two million four hundred and twenty-nine thousand twenty-nine (2.429.029) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class A Investor Shares"), of two million seven hundred and fifty-eight thousand seven hundred and seventy-three (2.758.773) Class B Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class B Investor Shares"), of fifteen thousand five hundred and sixty-four (15.564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Specific Class B' Shares"), of one million five hundred and ninety-four thousand seven hundred and sixty-one (1.594.761) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class C Investor Shares"), of seven thousand three hundred and ninety-two (7.392) Class C' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class C' Investor Shares"), of two million six hundred and ninety-three thousand four hundred and sixty (2.693.460) Class D Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class D Investor Shares"), of five thousand fifty-eight (5.058) Class D' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class D' Investor Shares"), of two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and thirty-one (2.449.731) Class E Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class E Investor Shares"), of three thousand six hundred and fifty-eight (3.658) Class E' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class E' Investor Shares"), of one million nine hundred fifty-eight thousand three hundred and twelve (1.958.312) Class G Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each ( the "Class G Investor Shares"), two thousand one hundred and six (2.106) Specific Class G' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each ( the "Specific Class G' Investor Shares"), and of four million (4.000.000) management shares having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Management Shares").

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 3.100,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40627. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005178/199.

(160002757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

#### **YAO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 120.608.

Les statuts coordonnés au 15 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2016005218/11.

(160003036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Zyxwa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 128.958.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December.  
Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ZYXWA S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 128.958, incorporated by deed enacted by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on 15 May 2007, published in the Mémorial C number 1566 of 26 July 2007, whose Articles of Association have not been amended since (the “Company”).

The meeting is presided by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Alexandra FUENTES, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed “ne varietur” by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list, that 3,100 shares, representing the entire issued share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the statutory seat and the place of effective management and of the central administration of the Company to the State of Wyoming, USA and adoption of the US nationality by the Company by filing articles of continuance with the Wyoming Secretary of State.

2. Modification of the corporate denomination from ZYXWA SA into ZYXWA INC and complete restatement of the articles of association so as to conform them to the law of the State of Wyoming, USA.

3. Retirement of the directors and the statutory auditor of the Company.

4. Discharge of the directors and the statutory auditor of the Company.

5. Appointment of a new director.

6. Miscellaneous.

*Declaration*

The Chairman of the general meeting declares that the Company intends to transfer its statutory seat and place of effective management to the State of Wyoming, USA.

The present meeting is to decide on the transfer of the statutory seat, the place of effective management and the place of central administration of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the State of Wyoming and more precisely to 270 W. Pearl Ave., Suite 103, Jackson, WY 83001, USA, which shall thus further become the Company’s registered office address, in accordance with the terms and conditions provided for under Luxembourg law.

It is further necessary to conform the articles of association to the law of Wyoming, USA.

The general meeting of shareholders, with all the shareholders present or represented, having been duly convened and after stating that the general meeting of bondholders of the Company, with all the bondholders present or represented, has unanimously approved the agenda of the present meeting, approves the declaration of the Chairman.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation and a separate vote on each of the following resolutions by the general meeting, the shareholders unanimously decided what follows:

*First resolution*

The general meeting of shareholders unanimously resolves to transfer the statutory seat, the principal place of establishment, the central administration and the effective place of management, without any change to the legal personality of the Company, from Luxembourg to 270 W. Pearl Ave., Suite 103, Jackson, WY 83001, USA. As a result of such transfer, the Company shall adopt the US nationality and henceforth be subject to the law of the State of Wyoming, USA.

*Second resolution*

As a result of the first resolution, the general meeting of shareholders resolves to modify the articles of association of the Company to the extent necessary so as to conform them to Wyoming law.

The Company will further change its corporate denomination from “ZYXWA S.A.” into “ZYXWA INC.”.

A copy of the so amended and approved articles of association will remain attached in the English language to the present deed.

It is understood that the legal requirements set forth under Wyoming law for the adoption of the restated articles of association in accordance with Wyoming law need to be accomplished.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders accepts the resignation of the directors and the statutory auditor of the Company.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders grants full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the exercise of their functions

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to appoint the following person as director of the Company:

Mr Paolo PANICO, lawyer, with professional address at 6-12, rue de la Poste, L-1212 Luxembourg;

The director so appointed shall have the broadest powers in order to complete the transfer of the Company to Wyoming, USA and to accomplish all steps, formalities and procedures necessary or required to finalise the transfer in accordance with Wyoming law.

*Declaration Pro Fisco:*

The meeting acknowledges that the transfer of registered office will not result in the incorporation of a new company, neither from a legal, nor from a fiscal point of view.

*Closing of the meeting*

The agenda having been completed and since no one asked to intervene, the Chairman declared the meeting closed.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of present general meeting are estimated at approximately EUR 2,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée ZYXWA S.A., établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 128.958, constituée par un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven le 15 mai 2007, publié au Mémorial C n° 1566 du 26 juillet 2007 et dont les statuts n'ont été modifiés depuis (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Alexandra FUENTES, prénommée.

Le Président demande le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Ladite liste ensemble avec les procurations des personnes représentées, après avoir été signée "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que trois mille cent (3.100) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit et émis, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui par conséquent peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquels les actionnaires ont été dûment informés.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Etat du Wyoming, USA, et adoption de la nationalité américaine.
2. Modification de la dénomination sociale «ZYXWA S.A.» en «ZYXWA INC.», et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation du Wyoming.
3. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.
5. Nomination d'un nouvel administrateur.
6. Divers.

*Déclaration:*

Le Président de l'assemblée générale déclare que la Société entend transférer son siège statutaire et son siège de direction effective dans l'Etat du Wyoming, Etats Unis.

La présente assemblée générale a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Etat du Wyoming, et plus spécialement à 270 W Pearl Ave., Suite 103, Jackson, WY 83001, USA, qui sera dorénavant le siège statutaire de la Société, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, et après avoir constaté que l'assemblée générale des obligataires de la Société, avec tous les obligataires présents ou représentés, a approuvé l'ordre du jour de la présente assemblée, approuve l'exposé du Président.

Après l'examen des différents points à l'ordre du jour, et après délibération, par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les actionnaires ont pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de l'unanimité des actionnaires, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la Société, de Luxembourg à l'Etat du Wyoming, et plus spécialement à 270 W Pearl Ave., Suite 103, Jackson, WY 83001, USA.

En conséquence de ce transfert, la Société change de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité américaine et sera dorénavant soumise à la législation de l'Etat du Wyoming.

*Deuxième résolution*

A la suite de la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation de l'Etat du Wyoming.

La Société changera sa dénomination de «ZYXWA S.A.» en «ZYXWA INC.».

Une copie des statuts en langue anglaise, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation américaine, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi de l'Etat du Wyoming en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi du Wyoming devront être accomplies.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale accorde pleine décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs fonctions.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer la personne suivante comme administrateur:

1) Monsieur Paolo PANICO, avocat, avec adresse professionnelle au 6-12, rue de la Poste, L-1212 Luxembourg;

L'administrateur ainsi nommé aura tous les pouvoirs pour accomplir toutes formalités et procédures nécessaires ou requises pour finaliser le transfert en conformité avec les lois de l'Etat du Wyoming.

*Déclaration Pro Fisco:*

L'assemblée générale constate que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

*Clôture de l'assemblée:*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais:*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Fuentes, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30086. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

**Annexe**

## ARTICLES OF ASSOCIATION OF ZYXWA INC.

FIRST: The name of the corporation is ZYXWA INC..

SECOND: The aggregate number of shares which the corporation now shall have the authority to issue is one class of an unlimited number of shares without par value. The board of directors may determine, in whole or in part, the preferences, limitations, and relative rights, within the limits set forth in WYO. STAT. § 17-16-601, or any successor statute, of any class of shares before the issuance of any shares of that class, or one or more series within a class before the issuance of any shares of that series.

THIRD: The address of the initial registered office of the corporation is 270 W. Pearl, Suite 103, Jackson, Wyoming 83001, and the name of its initial registered agent at such address is Frontier Registered Agency Services LLC. The written consent to appointment, manually signed by the registered agent, accompanies these Articles of Incorporation.

FOURTH: Frontier Incorporator Services LLC, whose address is 270 W. Pearl, Suite 103, Jackson, Wyoming 83001, is the incorporator.

FIFTH:

(1) The corporation shall indemnify any individual made a party to a proceeding because he or she is or was a director, officer, incorporator, employee or agent of the corporation against liability incurred in the proceeding if:

(a) He or she conducted himself in good faith; and

(b) He or she reasonably believed that his or her conduct was in or at least not opposed to the corporation's best interest; and

(c) In the case of any criminal proceeding, he had no reasonable cause to believe his conduct was unlawful.

(2) Indemnification shall also be provided for an individual's conduct with respect to an employee benefit plan if the individual reasonably believed his conduct to be in the interests of the participants in and beneficiaries of the plan.

(3) The corporation shall pay for or reimburse the reasonable expenses incurred by a director, officer, incorporator, employee or agent of the corporation who is a party to the proceeding in advance of final disposition of the proceeding if:

(a) The individual furnishes the corporation a written affirmation of his or her good faith belief that he or she has met the standard of conduct described herein;

(b) The individual furnishes the corporation a written undertaking executed personally or on his or her behalf to repay the advance if it is ultimately determined that he did not meet the standard of conduct; and

(c) A determination is made that the facts then known to those making the determination would not preclude indemnification under the law.

The undertaking required by this paragraph shall be an unlimited general obligation but need not be secured and may be accepted without reference to financial ability to make repayment.

(4) The indemnification and advancement of expenses authorized herein shall not be exclusive of any other rights to which any director, officer, incorporator, employee or agent may be entitled under any by-law, agreement, or resolution of shareholders or disinterested directors or otherwise. The articles of incorporation shall not be interpreted to limit in any manner the indemnification or right to advancement for expenses of an individual who would otherwise be entitled thereto. These articles of incorporation shall be construed to provide indemnification and advancement of expenses to the extent permitted by law.

SIXTH: No director of the corporation shall be personally liable to the corporation or its shareholders for monetary damages for breach of fiduciary duty as a director; provided, however, that this provision shall not eliminate or limit the liability of a director for (1) any breach of the director's duty of loyalty, as defined by the Wyoming Business Corporation Act, to the corporation or its shareholders; (2) for acts or omissions not in good faith or which involved intentional mis-

conduct or a knowing violation of law; (3) for unlawful distributions made in violation of WYO. STAT. § 17-16-640 with respect to the liability incurred therefor as set forth in WYO. STAT. § 17-16-833; or (4) for any transaction from which the director derived an improper personal benefit.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005220/219.

(160003694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Atlant Berry Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 165.153.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December,

Before the undersigned, Maître Jean Seckler, notary professionally residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter referred to as the "Notary").

**THERE APPEARED**

Atlant Real Estate S.A., a company incorporated on 18<sup>th</sup> March 2011 under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and being registered under BVI Business Companies Act 2004 with the number 1638475,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of the power of attorney given on 18 December 2015 (hereinafter referred to as the "Attorney").

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the Attorney of the Appearing Party (as such term is defined below) and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(hereinafter referred to as the "Appearing Party").

Such Appearing Party is the sole shareholder of Atlant Berry Investments Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated before Maître Edouard DELOSCH, notary then professionally residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 5<sup>th</sup> December 2011 and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165153, and whose articles of association (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) under number 159 page 7601 on 19<sup>th</sup> January 2012 and have been amended for the last time on 18 February 2014 (published in the Mémorial C on 2<sup>nd</sup> May 2014 under number 1106, page 53067) (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Party representing the whole corporate capital requires the Notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Appearing Party, on its quality of the sole shareholder of the Company, resolves to redeem and cancel, pursuant to the terms and conditions of the article 49-8 the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and article 6.5 of the Articles, the classes of shares as follows:

- six thousand nine hundred and twenty-five (6,925) class J shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

- six thousand eight hundred (6,800) class I shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

- six thousand eight hundred (6,800) class H shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

- six thousand eight hundred (6,800) class G shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

- six thousand eight hundred (6,800) class F shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

- six thousand eight hundred (6,800) class E shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

- six thousand eight hundred (6,800) class D shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each; and

- six thousand eight hundred (6,800) class C shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each,

and subsequently decrease the share capital of the Company by five million four hundred forty thousand Euro (EUR 5,440,000.-) (hereinafter referred to as the "Share Capital Reduction").

*Second resolution*

The Appearing Party, on its quality of the sole shareholder of the Company, further reminds that the decided Share Capital Reduction through the repurchases and the cancellations of the shares referred in the first hereof, entitles, pursuant to the article 6.5 "Repurchase of Shares" of the Articles of the Company, the Appearing Party to the portion of the Total

Cancellation Amount which is determined in amount of eight million two hundred eighty-seven thousand eighty-four Euros eighty-nine cents (EUR 8,287,084.89) (hereinafter referred to as the “Total Cancellation Amount”).

*Third resolution*

The Appearing Party, on its quality of the sole shareholder of the Company, finally and following the above referred Share Capital Reduction, to amend the articles 5, 6.5 and 24 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one million three hundred sixty thousand euro (EUR 1,360,000.-), divided into thirteen thousand six hundred (13,600) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, as follows,

- six thousand eight hundred (6,800) class A shares (the “Class A Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- six thousand eight hundred (6,800) class B shares (the “Class B Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Act.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve”;

“ **Art. 6.5. Repurchase of Shares.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made from the last to the first class of shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Act.”

“ **Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act (the "Legal Reserve"), until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as set forth hereafter.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class B Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 6.5 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class A Shares).

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,550.-.

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Party known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Party signed together with the Notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé (ci-après le "Notaire").

**A COMPARU**

Atlant Real Estate S.A., une société constituée le 18 mars 2011 selon les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, et étant enregistrée en vertu de BVI Business Companies Act 2004 sous le numéro 1638475, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé de résidence professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu du mandat octroyé le 18 décembre 2015 (ci-après le "Mandataire").

La procuration, signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante (tel que ce terme est défini ci-dessous) et par le Notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. (ci-après la "Personne Comparante").

Telle Personne Comparante est l'associé unique d'Atlant Berry Investments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence professionnelle à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg le 05 décembre 2011 et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165153, et dont les statuts (ci-après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) le 19 janvier 2012, sous numéro 159, page 7601 et ont été modifiés pour la dernière fois le 18 février 2014 (publiés au Mémorial C le 02 mai 2014 sous numéro 1106, page 53067) (ci-après la "Société").

La Personne Comparante représentant la totalité du capital social demande le Notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La Personne Comparante, en sa qualité de l'associé unique de la Société, décide de racheter et d'annuler, conformément aux termes et conditions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'article 6.5 des Statuts, les classes des parts sociales comme suit:

- six mille neuf cent vingt-cinq (6.925) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- six mille huit cent (6.800) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- six mille huit cent (6.800) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- six mille huit cent (6.800) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- six mille huit cent (6.800) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- six mille huit cent (6.800) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- six mille huit cent (6.800) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

and

- six mille huit cent (6.800) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

et subséquemment de réduire le capital social de la Société de cinq millions quatre cent quarante mille euros (EUR 5.440.000,-) (ci-après la "Réduction du Capital Social").

*Deuxième résolution*

La Personne Comparante, en sa qualité de l'associé unique de la Société, par ailleurs, rappelle que la Réduction du Capital Social par le rachat et l'annulation des parts sociales référés dans la première résolution ci-dessus, donnent droit, en vertu de l'article 6.5 "Rachat de Parts Sociales" des Statuts de la Société, à la Personne Comparante à une partie du montant général d'annulation qui est déterminée à la hauteur de huit millions deux cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-quatre euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 8.287.084,89) (ci-après le "Montant Général d'Annulation").

*Troisième résolution*

La Personne Comparante, en sa qualité de l'associé unique de la Société, finalement et suivant la Réduction du Capital Social susmentionnée, décide de modifier les articles 5, 6.5 et 24 des Statuts, qui seront désormais rédigés comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société s'élève à un million trois cent soixante mille euros (EUR 1.360.000,-), divisé en treize mille six cent (13.600) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, comme suit:

- six mille huit cent (6.800) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") entièrement souscrites et libérées;  
et

- six mille huit cent (6.800) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et / ou un compte d'apport (Compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») peuvent être créé(s) pour chaque classe de parts sociales. La Société peut utiliser les montants présents sur le compte de prime d'émission et / ou le compte d'apport en capital (le cas échéant) afin de racheter ses parts sociales, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux associés ou allouer ces fonds à la Réserve Légale.";

" **Art. 6.5. Rachat de parts sociales.** Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, en totalité mais pas en partie, comme cela peut être décidé, de temps à autre, par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, à condition toutefois que la Société ne puisse, à tout moment, racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de toute une classe de parts sociales, ce rachat et annulation seront effectués de la dernière à la première classe des parts sociales.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de toute une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chacune de ces classes de parts sociales donnent droit à leurs porteurs (au prorata de leurs participations dans cette classe de parts sociales) à une partie du Montant Général d'Annulation qui est déterminée par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetée, et les détenteurs de parts sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses parts sociales conformément à la présente mais uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi.";

" **Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera attribué chaque année à la réserve prévue par la Loi (la "Réserve Légale"), jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine la façon dont le reste des bénéfices annuels nets seront alloués en versant la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve, en reportant ce solde à l'année financière suivante ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les fonds présents sur le compte de prime d'émission aux associés dans l'ordre décrit ci-après.

Toute année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes sur base des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris les fonds présents sur le compte de prime d'émission le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les porteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent.

Si la totalité de la dernière classe de parts sociales en circulation (par ordre alphabétique, par exemple, d'abord les Parts Sociales de Classe B) ont été rachetées et annulées conformément à l'article 6.5 des Statuts au moment de la distribution, le solde restant de toute distribution de dividende sera alloué à la Classe de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de Classe A)."

#### *Coûts et frais*

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement 2.550,- EUR.

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la Personne Comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la Personne Comparante, connu du Notaire par son nom, prénom, statut civil et lieu de résidence, ledit mandataire de la Personne Comparante a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/12.032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005253/215.

(160004112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Dewaele Family Corporation en abrégé DFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 202.876.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Samuel DEWAELE, gérant de société, demeurant à L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn, ici représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume en vertu d'une procuration signée à Clervaux sous seing privé datée du 30 novembre 2015.

Laquelle procuration après avoir été signée «Ne Varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, comme représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle pourra également prester des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la concession de brevets, marques, dessins, modèles, droits d'auteurs, etc., ainsi que la prestation de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La Société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «Dewaele Family Corporation en abrégé DFC S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de novembre de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

**Art. 19.** Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 30 juin 2016.

*Souscription et libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire intégralement les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Évaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Samuel DEWAELE, gérant de société, demeurant à L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Righeschi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38852. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2016004548/153.

(160003592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

---

**Chopin International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 145.749,30.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.000.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, Notary, residing in Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the “General Meeting”) of Chopin International S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 195.000, incorporated by deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 15 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 990 of 14 April 2015 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 12 October 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3356 on 16 December 2015.

The General Meeting was presided by Mrs Stella LE CRAS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Danillo Antalo, employee, residing professionally in Luxembourg.

The General Meeting elects as scrutineer Mrs Stella LE CRAS, employee, residing professionally in Luxembourg. (referred to collectively with the chairman and the secretary as the “Bureau”).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

*Agenda*

Decrease of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred and sixty five thousand nine hundred and ninety four euros and forty cents (EUR 1,165,994.40), in order to bring it from its current amount of one million three hundred and eleven thousand seven hundred and forty-three euros and seventy cents (EUR 1,311,743.70) to an amount of one hundred and forty five thousand seven hundred and forty nine euros and thirty cents (EUR 145,749.30), through the cancellation of all the one hundred and sixteen million five hundred and ninety nine thousand four hundred and forty (116,599,440) class B to I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01-) each, which have been repurchased by the Company; consequential removal of all references to classes of shares in the articles of association of the Company; and consequential deletion of Article 12.5, Article 14.4 and Article 17 of the articles of association of the Company and amendment of Article 6.1 of the articles of association of the Company.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

*Sole Resolution*

The General Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of one million one hundred and sixty five thousand nine hundred and ninety four euros and forty cents (EUR 1,165,994.40), in order to bring it from its current amount of one million three hundred and eleven thousand seven hundred and forty-three euros and seventy cents (EUR 1,311,743.70) to an amount of one hundred and forty five thousand seven hundred and forty nine euros and thirty cents (EUR 145,749.30), through the cancellation of all the one hundred and sixteen million five hundred and ninety nine thousand four hundred and forty (116,599,440) class B to I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, which have been repurchased by the Company.

As a consequence of the above resolution, the General Meeting RESOLVES to remove any reference to the classes of shares in the articles of association of the Company.

As a consequence of the above resolutions, the General Meeting RESOLVES to delete Article 12.5, Article 14.4 and Article 17 of the articles of association of the Company and to amend Article 6.1 of the articles of association of the Company to reflect the above resolution to read as follows:

“ **6.1. Subscribed Share Capital.** The Company’s corporate capital is fixed at one hundred forty five thousand seven hundred and forty nine euros and thirty cents (EUR 145,749.30) represented by a total of fourteen million five hundred and seventy-four thousand nine hundred and thirty (14,574,930) shares each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), all fully subscribed and entirely paid up and with such rights and obligations as set out in the present Articles.”

There being no further business, the General Meeting is closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,300.-.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, qui sera le dépositaire du présent acte;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée Générale») de Chopin International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.000, constituée par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 janvier 2015, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 990 du 14 avril 2015 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 12 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3356 du 16 décembre 2015.

L'Assemblée Générale a été présidée par Madame Stella LE CRAS, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Danillo Antalo, employé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale a choisi en tant que scrutateur Madame Stella LE CRAS, domiciliée professionnellement à Luxembourg. (ensemble avec le président et le secrétaire, le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante centimes (EUR 1.165.994,40) pour le réduire de son montant actuel de un million trois cent onze mille sept cent quarante-trois euros et soixante-dix centimes (1.311.743,70 EUR) à un montant de cent quarante-cinq mille sept cent quarante-neuf euros et trente centimes (EUR 145.749,30) par l'annulation de cent seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf quatre cent quarante (116.599.440) parts sociales de classes B à I, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), qui ont été rachetées par la Société; suppression de toute référence aux classes d'actions dans les statuts de la Société; et suppression subséquente des articles 12.5, 14.4 et 17 des statuts de la Société et modification de l'article 6.1 des statuts de la Société.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte. Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, toutes les parts sociales en émission sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Résolution Unique*

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante centimes (EUR 1.165.994,40,-) pour le ramener de son montant actuel de un million trois cent onze mille sept cent quarante-trois euros et soixante-dix centimes (1.311.743,70 EUR) à un montant de cent quarante-cinq mille sept cent quarante-neuf euros et trente centimes (EUR 145.749,30) par l'annulation de cent seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf quatre cent quarante (116.599.440) parts sociales de Classe B à I, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, qui ont été rachetées par la Société.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale DECIDE de supprimer toute référence aux classes d'actions dans les statuts de la Société.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale DECIDE de supprimer les articles 12.5, 14.4 et 17 des statuts de la Société et de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **6.1. Capital social souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-cinq mille sept cent quarante-neuf euros et trente centimes (145.749,30 EUR) représenté par un total de quatorze millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent trente (14.574.930) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées et assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents Statuts.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 2.300,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le document a été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LE CRAS, D. ANTALO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016005387/137.

(160004892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Colufa, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 176.369.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société «Colufa», société anonyme (la «Société»), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2013 par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1177 du 17 mai 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 176.369 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 16 décembre 2013 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 717, du 19 mars 2014.

L'Assemblée est présidée par Madame Charlotte Bastin, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina Dublet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Charlotte Bastin, prénommée.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 110.579.746 (cent dix millions cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent quarante-six) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à raison de EUR 14.607.238,-(quatorze millions six cent sept mille deux cent trente-huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 110.579.746,- (cent dix millions cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent quarante-six euros) à EUR 125.186.984,-(cent vingt-cinq millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros) par l'émission de 14.607.238 (quatorze millions six cent sept mille deux cent trente-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuelles, en contrepartie de trois apports en numéraire pour un montant global de EUR 79.935.757,35 (soixante-dix-neuf millions neuf cent trente-cinq mille sept cent cinquante-sept euros trente-cinq cents); attribution de EUR 14.607.238,- (quatorze millions six cent sept mille deux cent trente-huit euros) au capital social, d'un montant de EUR 1.460.723,80 (un million quatre cent soixante mille sept cent vingt-trois euros quatre-vingts cents) à la réserve légale et d'un montant de EUR 63.867.795,55 (soixante-trois millions huit cent soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze euros cinquante-cinq cents) au compte de la prime d'émission librement distribuable;

2.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 125.186.984,- (cent vingt-cinq millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros), représenté par 125.186.984 (cent vingt-cinq millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre) actions de EUR 1,- (un euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions requises par la loi, le cas échéant.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le cas échéant, la Société déduira du prix de rachat des actions en question un montant égal à la retenue à la source sur dividendes (ou toute autre taxe relative à cette distribution de dividende) dont la/les filiales néerlandaises de la Société sera(i)en)t le cas échéant redevable(s) en raison de l'actionnaire en question, tel que déterminé par le conseil d'administration.».

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires (qui déclarent être d'accord avec l'ordre du jour), les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis par la Société à concurrence de EUR 14.607.238,- (quatorze millions six cent sept mille deux cent trente-huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 110.579.746,- (cent dix millions cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent quarante-six euros) à EUR 125.186.984,- (cent vingt-cinq millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros) par l'émission de 14.607.238 (quatorze millions six cent sept mille deux cent trente-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuelles.

Suite à quoi Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI) ici représentée par Madame Charlotte Bastin, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a souscrit 12.841.525 (douze millions huit cent quarante-et-un mille cinq cent vingt-cinq) actions nouvelles pour un prix de souscription de EUR 70.273.193,27 (soixante-dix millions deux cent soixante-treize mille cent quatre-vingt-treize euros vingt-sept cents);

Compagnie Financière La Luxembourgeoise ici représentée par Madame Charlotte Bastin, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a souscrit 802.596 (huit cent deux mille cinq cent quatre-vingt-seize) actions nouvelles pour un prix de souscription de EUR 4.392.074,58 (quatre millions trois cent quatre-vingt-douze mille soixante-quatorze euros cinquante-huit cents);

Corlux S.A. ici représentée par Madame Charlotte Bastin, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a souscrit 321.039 (trois cent vingt-et-un mille trente-neuf) actions nouvelles pour un prix de souscription de EUR 1.756.829,83 (un million sept cent cinquante-six mille huit cent vingt-neuf euros quatre-vingt-trois cents);

Arabica Investments S.à r.l. ici représentée par Madame Charlotte Bastin, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a souscrit 321.039 (trois cent vingt-et-un mille trente-neuf) actions nouvelles pour un prix de souscription de EUR 1.756.829,83 (un million sept cent cinquante-six mille huit cent vingt-neuf euros quatre-vingt-trois cents) et

PEGAVICA SC SCRL ici représentée par Madame Charlotte Bastin, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a souscrit 321.039 (trois cent vingt-et-un mille trente-neuf) actions nouvelles pour un prix de souscription de EUR 1.756.829,83 (un million sept cent cinquante-six mille huit cent vingt-neuf euros quatre-vingt-trois cents)

et les cinq actionnaires ont payé l'intégralité des actions par voie de cinq apports en numéraire pour un montant global de EUR 79.935.757,35 (soixante-dix-neuf millions neuf cent trente-cinq mille sept cent cinquante-sept euros trente-cinq cents).

L'Assemblée a décidé d'allouer un montant de EUR 14.607.238,-(quatorze millions six cent sept mille deux cent trente-huit euros) au capital de la Société, un montant de EUR 63.867.795,55- (soixante-trois millions huit cent soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze euros cinquante-cinq cents) au compte de la prime d'émission de la Société et un montant de EUR 1.460.723,80- (un million quatre cent soixante mille sept cent vingt-trois euros quatre-vingts cents) à la réserve légale.

La preuve du paiement du prix de souscription à la Société a été donnée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 125.186.984,- (cent vingt-cinq millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros), représenté par 125.186.984- (cent vingt-cinq millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre) actions de EUR 1,- (un euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions requises par la loi, le cas échéant.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le cas échéant, la Société déduira du prix de rachat des actions en question un montant égal à la retenue à la source sur dividendes (ou toute autre taxe relative à cette distribution de dividende) dont la/les filiales néerlandaises de la Société sera(en)t le cas échéant redevable(s) en raison de l'actionnaire en question, tel que déterminé par le conseil d'administration.».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élève à environ EUR 7.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. BASTIN, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016005394/116.

(160004899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Company Formation & Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 160.217.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa, représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès qualité qu'agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée COMPANY FORMATION & MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg numéro B 160.217), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1354 du 22 juin 2011;

- La société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

- NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. est l'associé unique et propriétaire de toutes les parts sociales de la société COMPANY FORMATION & MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.;

- L'associé unique déclare procéder à la dissolution de la société COMPANY FORMATION & MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.;

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société COMPANY FORMATION & MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.;

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société COMPANY FORMATION & MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Les livres et documents comptables de la société COMPANY FORMATION & MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, Wing D.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41988. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005396/48.

(160004588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

### **Concept Schengen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5444 Schengen, 2, rue Robert Goebbels.

R.C.S. Luxembourg B 202.897.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Concept & Partners Sàrl", établie et ayant son siège social à L-5485 Wormeldange, 9, Berreggaass, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 188317, ici dûment représentée par l'un de ses gérants, Monsieur Jérôme BIGARD, demeurant à L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Concept Schengen Sàrl", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non- alcoolisées.

La Société a également pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la détention, la gestion et la mise en valeur d'immeubles.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Schengen (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la Société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Concept & Partners Sàrl, pré-qualifiée, et libérées intégralement en numéraire, par le prédit souscripteur de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi au 2, Rue Robert Goebbels, L-5444 Schengen.

2. Monsieur Christophe DIEDERICH, employé privé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 avril 1984, demeurant à L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légal de la comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BIGARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005397/140.

(160004128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 4.222.720,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

In the year two thousand and fifteen on the eleventh day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Constellation Software Inc. Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Constellation Software Inc., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, such branch registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 150631,

in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Constellation Software Luxembourg, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée, private limited company), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 151.680 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 13 April 2010, number 769. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 November 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Mrs Stefanie Kreuzer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed in writing by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) so as to raise it from its present amount of four million one hundred ninety-seven thousand seven hundred twenty US dollars (USD 4,197,720) consisting of nineteen thousand (19,000) Ordinary Shares and four million one hundred seventy-eight thousand seven hundred and twenty (4,178,720) MRPS up to an amount of four million two hundred twenty-two thousand seven hundred twenty US dollars (USD 4,222,720), by the issue of twenty-five thousand (25,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

*Subscription and payment*

Thereupon, Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch, prenamed, here represented as aforementioned, declares to subscribe for twenty-five thousand (25,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash, in an amount of two million five hundred US dollars (USD 2,500,000) (the "Contribution").

The total amount of the Contribution of two million five hundred US dollars (USD 2,500,000) will be allocated as follows:

- twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) to the share capital account of the Company;
- two million four hundred seventy-two thousand five hundred US dollars (USD 2,472,500) to the MRPS premium account of the Company; and
- two thousand five hundred US dollars (USD 2,500) to the legal reserve account of the Company.

The total amount of two million five hundred US dollars (USD 2,500,000) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the first Resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at four million two hundred twenty-two thousand seven hundred twenty US dollars (USD 4,222,720), consisting of nineteen thousand (19,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of

one US dollar (USD 1.-) each and four million two hundred and three thousand seven hundred and twenty (4,203,720) mandatorily redeemable preferred shares (the “MRPS”), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. All MRPS issued by the Company are redeemable shares. MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise any manager of the Company and/or any employee of SGG Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 3,500.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes**

Im Jahre zweitausend fünfzehn, den elften Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Constellation Software Inc. Luxemburg Branch, die luxemburgische Niederlassung von Constellation Software Inc., einer Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Ontario, Kanada, als Niederlassung eingetragen in das luxemburgische Handelsregister unter der Nummer B 150631,

in ihrer Eigenschaft als Einzelgesellschafterin (nachfolgend “die Einzelgesellschafterin”) der Constellation Software (Luxembourg), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht mit Gesellschaftssitz in 412 F, route d’ Esch, L- 1471 Luxemburg, eingetragen in das Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 151.680 (nachfolgend die “Gesellschaft”), wirksam gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. Dezember 2009 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 13. April 2010 unter der Nummer 769. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. November 2015, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Stefanie Kreuzer, beruflich ansässig in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung “ne varietur” durch den unterzeichnenden Notar und durch die für die Erschienene Bevollmächtigte der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene, welche wie zuvor beschrieben, wirksam vertreten wird, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Die Einzelgesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von fünfundzwanzigtausend US Dollar (USD 25.000) zu erhöhen, sodass das gegenwärtige Gesellschaftskapital in Höhe von derzeit vier Millionen einhundertsiebenundneunzigtausend siebenhundertzwanzig US Dollar (USD 4.197.720), bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares und vier Millionen einhundertachtundsiebzigtausend siebenhundertzwanzig (4.178.720) MRPS auf vier Millionen zweihundertzweiundzwanzigtausend siebenhundertzwanzig US Dollar (USD 4.222.720) durch die Ausgabe von fünfundzwanzigtausend (25.000) MRPS mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) erhöht wird.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Darauf erklärt die vorgenannte Constellation Software Inc., Niederlassung Luxemburg, hier vertreten wie vorerwähnt, fünfundzwanzigtausend (25.000) MRPS zu zeichnen, mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in einem Gesamtwert in Höhe von zwei Millionen fünfhunderttausend US Dollar (USD 2.500.000) (die "Einlage").

Der Gesamtwert der Einlage in Höhe von zwei Millionen fünfhunderttausend US Dollar (USD 2.500.000) wird wie folgt zugeteilt:

- (i) fünfundzwanzigtausend US Dollar (USD 25.000) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft;
- (ii) zwei Millionen vierhundertzweundsiebzigttausend fünfhundert US Dollar (USD 2.472.500) als Ausgabeagio den Kapitalrücklagen der Gesellschaft, welche an die MRPS gebunden sind; und
- (iii) zweitausend fünfhundert dreihundert US Dollar (USD 2.500) den gesetzlichen Rücklagen der Gesellschaft.

Die Gesamtsumme von zwei Millionen fünfhunderttausend US Dollar (USD 2.500.000) steht der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Als Konsequenz des ersten Beschlusses, beschliesst die Einzelgesellschafterin, den ersten Absatz des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung in der Weise zu ändern und dergestalt neu zu formulieren, dass er nun wie folgt lautet:

“ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt vier Millionen zweihundertzweiundzwanzigtausend siebenhundertzwanzig US Dollar (USD 4.222.720) bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) und vier Millionen zweihundertdreitausend siebenhundertzwanzig (4.203.720) MRPS mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), jeweils Namensanteile, die vollständig gezeichnet und einbezahlt sind. Alle MRPS, die von der Gesellschaft emittiert worden sind, sind rückkaufbare Anteile. Die MRPS sind mit den gleichen Stimmrechten wie die Ordinary Shares versehen.“

#### *Dritter Beschluss*

Die Einzelgesellschafterin beschließt, jedem Geschäftsführer der Gesellschaft und/ oder jedem Angestellten von SGG Luxemburg S.A. die Befugnis einzuräumen, für die Gesellschaft die Eintragung der hiermit ausgegebenen Anteile in das Gesellschaftsregister der Gesellschaft zu veranlassen.

#### *Kostenschätzung*

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, werden von der Gesellschaft getragen und betragen schätzungsweise EUR 3.500,-.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber vorliegende Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Tage welcher am Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. KREUZER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40876. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 7. Januar 2016.

Référence de publication: 2016005398/142.

(160004881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

#### **CrossStreet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6235 Beidweiler, 2, rue de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 166.692.

L'an deux mil quinze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Steven ZILUNI, commerçant, demeurant à L-6235 Beidweiler, 2, rue de Grevenmacher.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée CrossStreet S. à r.l., ayant son siège à L-8395 Septfontaines, 9, Laangefuert, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, le 20 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 376 du 13 février 2012 et elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 166.692.

II.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées par le comparant.

Sur ce:

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la décision suivante:

*Résolution unique*

L'associé décide de transférer le siège social de Septfontaines à L-6235 Beidweiler, 2, rue de Grevenmacher.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Le siège est établi à Beidweiler.»

*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE CINQUANTE (1.050.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Ziluni, THOLL.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 e.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005401/36.

(160003948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Calisto Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 202.919.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Angelina de Murga, demeurant à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, avenue Jan Olieslagers 26, Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle entend constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CALISTO INVEST S.A.»

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la promotion immobilière ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.000.000. (UN MILLION D'EUROS) représenté par 1.000 (MILLE) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil pour les opérations de gestion journalière. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale.**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mardi du mois de mars à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires.*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille seize.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix-sept.

#### *Souscription et libération.*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

- Madame Angelina de Murga, prénommée MILLE actions . . . . . 1.000

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.000.000.- (UN MILLION D'EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.800.-.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Décisions de l'actionnaire unique.*

Et à l'instant la comparante préqualifiée représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2) Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:

Madame Angelina de Murga, demeurant à B1150 Woluwe-Saint-Pierre, avenue Jan Olieslagers 26, née à Uccle, le 25 décembre 1973.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DE MURGA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41837. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005408/112.

(160004667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

#### **Canopo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 196.205.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre

Pardevant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «CANOPO S.à.r.l.», ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 196.205, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 2015, publié au Mémorial C numéro 1458 du 10 juin 2015, dont les statuts ont été modifiés le 20 mai 2015, suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, publié au Mémorial C numéro 1900 du 27 juillet 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de ELDEK, ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B160.814, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société; Autorisation au Liquidateur de procéder, à sa seule discrétion, au paiement en numéraire ou en nature des avances du boni de liquidation, à l'Actionnaire unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.
4. Décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
5. Divers.

B) Que l'actionnaire unique, présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède par lui-même, sont portés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

D) Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer ELDEK S.A. ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B160.814, en tant que liquidateur (le «Liquidateur») de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des avoirs nets de la société à l'actionnaire unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 900.-.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41166. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016005410/88.

(160004384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Carring Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.787.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

“BAKER GROUP SERVICES LIMITED”, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpoll Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), immatriculée aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro 632822,

la “Mandante”

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal,

le “Mandataire”

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La Mandante, propriétaire de l'intégralité des actions émises par la société anonyme “CARRING FINANCE S.A.”, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107787, (la “Société”), constituée le 25 avril 2005 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 936 du 23 septembre 2005,

représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la Mandante est propriétaire de toutes les actions de la Société (l'“Actionnaire Unique”).
- 2) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- 3) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour.
- 4) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 5) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé.
- 6) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point précédent;
- 7) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation.
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

“BAKER GROUP SERVICES LIMITED”, a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpoll Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), registered in the British Virgin Islands under the number 632822,

the “Principal”

here represented by Mr Patrick MEUNIER, economic counsel, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

the “Proxy-holder”

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Principal, holder of all the shares issued by the public limited company ("société anonyme") “CARRING FINANCE S.A.”, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 107787, (the “Company”), incorporated on April 25, 2005 pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 936 of September 23, 2005,

represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- 1) That the Principal is the sole owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”).
- 2) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company.
- 3) That the Sole Shareholder declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date.
- 4) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to establish, sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 5) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator, requests the notary to authenticate its declarations that all the liabilities of the Company have been paid or provisioned and that the liabilities in relation to the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid.
- 6) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume all the liabilities of the Company as mentioned in the previous point.
- 7) That the Sole Shareholder declares formally to withdraw the appointment of an auditor to the liquidation.
- 8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.
- 9) That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their assignment until the date of the present deed.
- 10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. 2LAC/2015/30352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005414/113.

(160004632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Centauro Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 60.504.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CENTAURO MANAGEMENT S.A.» en liquidation, ci-après dénommée "la Société", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 60504, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, le 8 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 655 du 24 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du même notaire Edmond SCHROEDER en date du 1<sup>er</sup> décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 5 avril 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie THEISEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Caterina SCOTTI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie THEISEN prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des insertions dans le Mémorial et un quotidien luxembourgeois à huit jours d'intervalle (avis joints au présent acte):

- Journal: Lëtzebuurger Journal des 28 novembre et 5 décembre 2015

- Mémorial n° 3222 du 28 novembre et n° 3272 du 5 décembre 2015

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2015, en cours de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Lors de cette assemblée Générale, a été nommé en qualité de liquidateur de la société, C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2bis, rue Astrid, à L-1143 Luxembourg (RCS Luxembourg B 46996).

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport du commissaire
- 2) Décharge au liquidateur
- 3) Clôture de la liquidation
- 4) Fixation de l'endroit où les livres et documents de la société seront gardés durant les cinq années qui suivront la clôture de la liquidation.

5) Divers.

III.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue par acte sous seing privé en date du 17 décembre 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en sa qualité de commissaire à la liquidation:

la société EFL Sàrl, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2 rue des Dahlias, et a fixé à ce jour, heure et lieu la présente assemblée.

IV.- Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000 EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions avec une valeur nominale de dix euros (10 EUR) par action.

Que ces actions sont au porteur.

Que ces actions émises au porteur ont été valablement déposées auprès de D.S. CORPORATION S.A., une société établie et ayant son siège social à L-1143 Luxembourg au 2bis, rue Astrid, R.C.S. Luxembourg B 79334, nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

V.- Qu'il ressort de la liste de présence que la totalité des 5.000 actions en circulation sont admises à l'assemblée et sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée entend le rapport de la société EFL Sàrl, commissaire à la liquidation, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

#### *Deuxième résolution*

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A. pour sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de liquidation et constate que la société anonyme «CENTAURO MANAGEMENT S.A.», a définitivement cessé d'exister.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social de la société au L-1143 Luxembourg, 2Bis, rue Astrid.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCOTTI, S. THEISEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016005420/88.

(160004766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Clesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 172.623.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "CLESA S.A.", ayant eu son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172.623 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2965 du 6 décembre 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Regina ROCHA MELANDA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra CARDOSO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Benoy Kartheiser Management S.à r.l.», en abrégé «BKM», ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte des démissions des administrateurs, savoir Madame Nathalie PRIEUR, Monsieur Jeannot DERRICH et Monsieur Brunello DONATI ainsi que du commissaire aux comptes «Benoy Kartheiser Management S.à rl», en abrégé «BKM», et leur accorde décharge entière et définitive de leurs mandats à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer «Benoy Kartheiser Management S.à r.l.», en abrégé «BKM», ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 33849, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Cinquième résolution*

Conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales l'Assemblée décide de nommer Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, R. ROCHA MELANDA, S. CARDOSO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30026. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005426/84.

(160003947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

#### **CMSC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 174.424.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 15 décembre 2015 par l'associé unique de la Société, CMSC Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant désormais son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174376, que l'associé unique précité a décidé d'augmenter le nombre des gérants de la Société de trois à quatre et de nommer Monsieur Michael Blumstein, né le 13 septembre 1956 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1114 Avenue of the Americas, 27<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société.

L'associé unique prend note que l'adresse professionnelle de Monsieur Richard Munn, gérant de classe A de la société, est dorénavant à 45 Pall Mall, 4<sup>ème</sup> étage, GB - SW1Y 5JG Londres, Angleterre.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Richard Munn, gérant de Classe A, ayant son adresse professionnelle au 45 Pall Mall, 4<sup>ème</sup> étage, GB - SW1Y 5JG Londres, Angleterre;

- Monsieur Michael Blumstein, gérant de Classe A, ayant son adresse professionnelle au 1114 Avenue of the Americas, 27<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Jean-Philippe Mersy, gérant de Classe B, ayant son adresse professionnelle au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg;

- Monsieur Jean-Claude Lucius, gérant de Classe B, ayant son adresse professionnelle au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016005427/32.

(160004529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Corolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.

R.C.S. Luxembourg B 111.604.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ECOMUNDO GROUP INTERNATIONAL S.à R.L. avec siège social à L-8390 Nospelt, 8, Rue Leck

Ici représentée par Monsieur Mark Van Eenennaam, économiste, né à Leiderdorp, (Pays-Bas), le 6 mars 1977, demeurant à L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.

Lui-même représenté par Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert comptable, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4, op der Haart.

Le prédit pouvoir, après avoir été signés ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Laquelle comparante déclare qu'elle est le seul associé de la société à responsabilité limitée COROLUX S.à.r.l. avec siège social à L-8390 Nospelt, 8, rue Leck, constituée originellement suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 18 octobre 2005, numéro du Registre de Commerce B 111.604, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 335, du 15 février 2006.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

IV. Il se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

V. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée..

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'associé au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

IIX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à huit cents euros (800 €).

*Déclaration*

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Anne-Françoise LONGUEVILLE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22363. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

*Le Receveur (signé):* Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005438/56.

(160004774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**ALMA FS Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3573 Dudelange, 7, rue Théodore Thiel.

R.C.S. Luxembourg B 153.246.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065003/10.

(160027327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**AM HAUS Agence Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4460 Belvaux, 60, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.355.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065004/10.

(160027329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**Aro Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.934.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065013/10.

(160027339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**Bem Servir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 157, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 161.971.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065031/10.

(160027573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---